

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DU d'Art Thérapies (DUAT)



Niveau d'étude
visé
BAC +3



Diplôme
Diplôme
université niv.
form. bac



Domaine(s)
d'étude
Psychologie



Accessible en
Formation
continue



Établissements

Présentation

Objectifs

L'objectif de ce Diplôme Universitaire DU Art-Thérapies est de délivrer une formation pluridisciplinaire, interdisciplinaire et transdisciplinaire en s'étayant sur l'ensemble des travaux et pratiques actuelles en Art-Thérapie.

[En savoir plus sur le DU Arts thérapies](#)

Admission

Conditions d'accès

Publics visés

Psychologues, Médecins, Psychanalystes, Psychothérapeutes, Éducateurs spécialisés, Paramédicaux (infirmiers, psychomotriciens, orthophonistes, ergothérapeutes).

Date de candidature eCandidat :

Session 1 du 1er au 28 mars 2021

Session 2 du 1er au 27 juin 2021

Formation(s) requise(s)

À défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis (Art R613-32 à R 613-50 du Code de l'Éducation) :

* [au titre de la Validation des Études Supérieures \(VES\)](#)

Inscription

Tarif de la formation : 5040€ + droits d'inscription à l'Université

Et après...

Insertion professionnelle

Secteur de la santé et du médico-social : les centres hospitaliers universitaires, les centres hospitaliers spécialisés, les cliniques psychiatriques ou généralistes, les CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel), les hôpitaux de jour, les instituts médico-pédagogiques, les instituts médico-éducatifs, les maisons à caractère sanitaire et social (MECS), les maisons d'accueils spécialisées (MAS), les foyers d'accueil médicalisés (FAM), les centres de rééducation et

de réadaptation fonctionnels (CRRF), les centres spécialisés en médecine physique et de réadaptation, les services de soins à domicile, les centres d'examen de santé, les centres de lutte contre le cancer, les cellules d'urgences médico-psychologiques, etc.

Secteur social : les centres provisoires d'hébergement, les missions locales, les prisons et réinsertion des détenus, l'insertion sociale, scolaire et professionnelle, les centres d'accueil pour demandeur d'asiles, les communautés des communes, les lieux de vie, les conseils régionaux et généraux, les relais enfants-parents, les réseaux d'éducation prioritaire, etc.

Secteur éducatif et culturel : les sections d'éducation motrice, les sections d'enseignement général et professionnel adapté, les unités pédagogiques d'intégration, les directions régionales des affaires culturelles, les maisons des artistes, les centres culturels, etc.

Secteur justice : protection judiciaire de la jeunesse, prisons, réinsertion, centres éducatifs fermés/renforcés, etc.

Dans les domaines

de la formation : les formateurs / formations d'adultes s'adjoignent fréquemment l'expérience/expertise d'un art-thérapeute pour travailler avec une approche innovante.

associatif : cabinets de groupe paramédicaux.

L'Art-thérapeute peut exercer en libéral et aussi être salarié d'une institution (contractuel ou fonctionnaire), auto-entrepreneur et/ou créer une association Loi 1901.

Contact(s)

Autres contacts

Renseignements

Vanessa CARRION | [✉ formationsdiplomantes@univ-tlse2.fr](mailto:formationsdiplomantes@univ-tlse2.fr)
| 05 61 50 42 29

Infos pratiques

Lieu(x)

 Toulouse

En savoir plus

[✉ https://www.univ-tlse2.fr/du-d-art-therapies-duat--516888.kjsp](https://www.univ-tlse2.fr/du-d-art-therapies-duat--516888.kjsp)